



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 15 décembre 2021

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

23

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

16

*L'an deux mille vingt et un, au mois de décembre,
le quinzième jour à la dix-neuvième heure,*

Nombre d'absents excusés et représentés :

4

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim,
assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes
(2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM), après
convocation légale en date du 8 décembre 2021,
sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.*

Nombre d'absents excusés et non représentés :

1

Absents non excusés :

2

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2021

Le compte-rendu du 3 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales**2.1) Modification de l'intitulé et de la composition des commissions permanentes du Conseil Municipal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **De modifier** l'intitulé et la constitution des commissions permanentes du Conseil Municipal comme suit :

Anciennes commissions	Nouvelles commissions
Urbanisme	Urbanisme
Budget	Finances
Jeunesse	Événements et cérémonies patriotiques
Cadre de vie et environnement	Cadre de vie
Développement durable	Mobilités et environnement
Animation	Animation et jeunesse
Communication	Communication et information aux habitants
Associations	Vie associative et sportive

- **De procéder** à l'installation des nouvelles commissions à date d'effet du 1^{er} janvier 2022, tout en laissant la possibilité aux anciennes commissions dont la date de réunion aurait été fixée antérieurement, de se réunir une dernière fois avant la mise en place des nouvelles commissions,

- **D'établir** comme suit la composition des commissions permanentes du Conseil Municipal :

Nouvelles commissions	Composition
Urbanisme	Béatrice FLACH, Franck ROTH, Aurélie OTTMANN, Mickaël BRUETCHY, Gauthier JUNG, Michel D'AMBROSIO, Dominique ADABOMA, Amandine BIDAU, Sylvie REMETTER
Finances	Marc JUNG, Franck MORETTI, Mickaël BRUETSCHY, Pierre HUNOLD, Gauthier JUNG, Michel D'AMBROSIO, Dominique ABADOMA, Christian SCHEIBER, Sophie PERSONENI

Événements et cérémonies patriotiques	Guy CASCIARI, Victor RIZZO, Nicole BIEHLER, Christian SCHREIBER, Dominique ABADOMA, Friede HUENTZ, Béatrice FLACH, Franck MORETTI, Michel D'AMBROSIO
Cadre de vie	Victor RIZZO, Franck MORETTI, Guy CASCIARI, Christian SCHREIBER, Nicole BIEHLER, Caroline CHARON, Sylvie REMETTER, Paolo PIGNOTTI, Béatrice FLACH
Mobilités et environnement	Béatrice FLACH, Sophie PERSONENI, Nadine FOFANA, Colette GAECHTER, Véronique LOETSCHER, Caroline CHARON, Paolo PIGNOTTI, Sylvie REMETTER, Pierre HUNOLD
Animation et jeunesse	Dominique ABADOMA, Julien EMIRO, Aurélie OTTMANN, Friede HUENTZ, Nicole BIEHLER, Amandine BIDAU, Véronique LOETSCHER, Caroline CHARON, Franck ROTH
Communication et information aux habitants	Nadine FOFANA, Sophie PERSONENI, Colette GAECHTER, Friede HUENTZ, Véronique LOETSCHER, Amandine BIDAU, Paolo PIGNOTTI, Guy CASCIARI, Julien EMIRO
Vie associative et sportive	Dominique ABADOMA, Mickaël BRUETSCHY, Guy CASCIARI, Gauthier JUNG, Franck ROTH, Julien EMIRO, Victor RIZZO, Nadine FOFANA, Pierre HUNOLD

3) Finances

3.1) Ouverture anticipée de crédits au titre du budget 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'ouvrir les crédits de fonctionnement** au titre de 2022 à concurrence des crédits ouverts en section de fonctionnement du Budget principal 2021, soit : 3 785 432 euros,
- **D'ouvrir les crédits d'investissement** au titre de 2022 à concurrence du quart des crédits ouverts de la section d'investissement 2021, soit : 2 812 250 euros.

3.2) Mise en place de la carte achat public

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'approuver** la mise en place d'une solution de carte achat pour 1 carte, effective au 1er janvier 2022 dont le seuil de dépense annuelle autorisée sera fixé à 28 000 euros TTC,

- **De procéder** à la désignation du responsable du programme en l'occurrence Mme Nathalie WINTENBERGER et du porteur de la carte, Mme Priscillia MONTANI.

3.3) Suppression de la régie d'avances pour le paiement des primes pour les anniversaires des personnes âgées de 80 ans et les célébrations des noces d'or, de diamant, de fer et mise en place de bons d'achat

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'approuver** la suppression de la régie d'avances pour le paiement des primes pour les anniversaires des personnes âgées de 80 ans et les célébrations des noces d'or, de diamant, de fer, au 1^{er} janvier 2022,
- **De restituer** l'avance détenue par le régisseur,
- **D'annuler** l'arrêté portant nomination d'un régisseur principal et d'un régisseur suppléant mentionné ci-dessus, au 1^{er} janvier 2022,
- **De valider** la mise en place de bons d'achat d'une valeur faciale de 20 euros et d'un arrangement floral d'une valeur de 15 euros pour les anniversaires des personnes âgées de 80 ans et plus,
- **De valider** la mise en place de bons d'achat d'une valeur faciale de 25 euros et d'un arrangement floral d'une valeur de 15 euros pour les célébrations des noces d'or, de diamant, de fer,
- **De prévoir** chaque année la somme correspondante en section de fonctionnement du budget d'Issenheim.

3.4) Majoration de la subvention de fonctionnement 2021 allouée à l'Amicale des pêcheurs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (19 voix pour) et 1 abstention (Madame Colette GAECHTER), décide :

- **De porter** de 11 200 euros à 15 600 le montant de la subvention à l'amicale des pêcheurs au titre du budget 2021, soit 50 % de la dépense totale de 31 200 euros,
- **D'affecter** la dépense supplémentaire au compte 6574 de la Section de fonctionnement du budget Ville 2021.

3.5) Offre de contrat pour la fourniture de gaz naturel de Caléo pour la période 2022/2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **De valider** l'offre de contrat « Sérénité » en date du 8 décembre 2021 de Caléo pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout acte s'y rapportant.

3.6) Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la commune d'ISSENHEIM pour la période 2022/2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **De valider** le renouvellement du contrat avec la société SEGILOG BERGER LEVRAULT pour une durée de 3 années, du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2025,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout acte s'y rapportant.

4) Ressources humaines

4.1) Instauration d'un protocole de télétravail

Point retiré de l'ordre du jour.

4.2) Modification du protocole d'accord ARTT du Service Scolaire et des agents de la filière animation

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider la mise en place du nouvel aménagement du temps de travail pour le service scolaire et les agents de la filière animation tel que présenté en annexe à compter du 1^{er} janvier 2022.

5) Affaires foncières

5.1) Acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du giratoire sur la RD n° 3bis

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de :

- **Procéder** à l'acquisition, au prix de 165,20 euros, de la parcelle cadastrées section 01 sise lieudit OBERFELD, classée en zone A du PLU, appartenant à M. Jean-Marc SIRY et à l'indemniser en sa qualité d'exploitant conformément au tableau en annexe,
- **Procéder** à l'acquisition, au prix de 191,10 euros, des parcelles cadastrées section 01 sises lieudit OBERFELD, classée en zone A du PLU, appartenant au GFA Domaines Viticoles Schlumberger et d'indemniser l'exploitant M. Jean-Manuel BORDMANN conformément au tableau en annexe,
- **Faire** établir l'acte de vente en l'étude de Maître PIN et JOURDAIN, notaires à Soultz et que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la commune,
- **Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre l'exécution de la présente.

5.2) Indemnisation des exploitant agricoles impactés par la création des 2 ouvrages de franchissement de la Lauch et par la création d'une liaison routière (rue de Nevers)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de procéder à l'indemnisation des exploitants agricoles conformément aux montants tels que calculés dans le tableau ci-dessous.

Exploitants	Parcelle n°	Type d'indemnité	Superficie en ares à indemniser	Montant calculé en euros ¹
KOCH	161	Éviction	18,36	1 315,49 €
BORDMANN	231	Éviction	12,51	896,34 €
	230-231	Perte de fumure sur 1 an	65,64	888,77 €

HABECKER	163	Éviction	38,73	2 775,00 €
	165	Éviction	21,35	1 529,73 €
SIRY	167	Éviction	96,45	6 910,64 €

¹ 71,65 euros/are dont les montants servant auxdits calculs sont fixés par la Direction Générale des services fiscaux

13,54 euros/are pour la perte de fumure pendant un an

5.3) Intégration du domaine public communal des voiries et du réseau d'éclairage public du lotissement « Le Kirchfeld »

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'annuler** la délibération n°D2021-083 du 3 novembre 2021 du Conseil Municipal entachée d'une erreur administrative,
- **D'approuver** l'acquisition à l'euro symbolique de la voirie dénommée rue des Cerisiers et des places de stationnement contiguës, composés des parcelles suivantes :
 - **Section 13 n°182, n°430, n°387, n°391 appartenant à ACI Promotion**
 - **Section 13 n°389 et 390 appartenant à la SCCV Les Symphonies**
- **D'approuver** leur intégration au domaine public communal de la voirie et du réseau d'éclairage public,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Établi à Issenheim, le 15 décembre 2021

**Le Maire
Marc JUNG**

